

Conditions générales de vente

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du micro-entrepreneur **Cabanon et Loisir** et de son client dans le cadre de la vente des Marchandises suivantes :

- garages en madriers massifs en kit,
- abris de jardin en madriers massifs en kit,
- maisons en madriers massifs en kit.

Toute prestation accomplie par **Cabanon et Loisir** implique l'adhésion sans réserve de l'Acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des Marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la signature du bon de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. La TVA n'est pas applicable sur les ventes au sens de l'article 293 B du CGI. Par voie de conséquence, les prix ne sont majorés d'aucune TVA.

Cabanon et Loisir s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les Marchandises commandées aux prix indiqués lors de la signature du devis.

Les frais de transport et de livraison sont inclus dans les prix.

Clause n° 3 : Produits

La Marchandise vendue par **Cabanon et Loisir** est vendue en kit à monter par l'Acheteur avec une notice de montage fournie en anglais ou en français.

Après signature du devis, **Cabanon et Loisir** fournit sous 15 jours des plans de validation de la Marchandise afin que le client les approuve. La validation du client permet alors la mise en production de la Marchandise.

Etant donnée la nature du matériau (bois), certains défauts sont acceptables :

- les fissures de bois de moins d'un centimètre d'épaisseur sur les madriers,
- les déformations du bois dans le temps, en particulier en regard de l'exposition à l'humidité.

Clause n° 4 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque bancaire,
- soit par virement bancaire.

Lors de la signature du bon de la commande ou du devis, l'Acheteur devra verser un acompte de 50% du montant global de la facture et le solde devra être payé à réception des Marchandises.

Clause n° 5 : Escompte

Un escompte de 2% du prix total de la commande est consenti en cas de paiement **total** à la commande. L'acompte de 50% à la commande ne donne pas droit à cet escompte.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des Marchandises livrées au jour de la réception, l'Acheteur doit verser à **Cabanon et Loisir** une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal.

Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des Marchandises.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le taux d'intérêt légal est révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant HT (TVA non applicable) de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du paiement sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'Acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de **Cabanon et Loisir**.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

Cabanon et Loisir conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'Acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, **Cabanon et Loisir** se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les Marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Transport, Livraison et Délai

En raison de leurs poids et leurs caractéristiques, les Marchandises ne seront livrées qu'en France métropolitaine continentale, Belgique et Luxembourg.

Pour les autres destinations **Cabanon et Loisir** reste à la disposition de l'Acheteur pour toute étude de tarification.

La livraison est gratuite pour la toute la France métropolitaine (hors Corse), la Belgique et le Luxembourg.

La Marchandise sera livrée aux coordonnées indiquées par l'Acheteur lors de la signature du bon de commande ou du devis. Par défaut, la Marchandise sera livrée à l'adresse indiquée par **Cabanon et Loisir** sur le devis. La livraison se fait obligatoirement sur rendez-vous. Le déchargement de la Marchandise du camion est à la charge de l'Acheteur.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'Acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

En cas de Marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'Acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande (ou à défaut la copie du devis signé) à réception desdites Marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Cabanon et Loisir ne saurait être mise en cause et tenu pour responsable des conséquences de tous événements échappant à sa volonté, notamment les cas de force majeure ou relevant du fait du transporteur, qui tendraient à retarder ou empêcher la livraison des produits commandés. Le délai de livraison ou inexécution du contrat ne peuvent en aucun cas avoir pour conséquence le versement de dommages et intérêts au profit de l'Acheteur ou des prestataires de service de celui-ci.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de **Cabanon et Loisir** ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Annulation – Rétractation – Remboursement

Compte tenu de la confection personnalisée et sur mesure de la Marchandise objet de la commande, l'Acheteur ne peut prétendre à un quelconque délai de rétractation après signature du devis.

Clause n°12 : Garantie

Cabanon et Loisir garantit 10 ans la fabrication du kit, sous condition qu'il ait été monté conformément à la notice fournie, et que l'ensemble ainsi monté ait reçu les traitements fongicides, les lasures ou laques de protection nécessaires.

Cabanon et Loisir garantit 2 ans les portes et fenêtres à condition que le montage et l'entretien aient été effectués correctement.

La Marchandise est fournie en bois brut non traité et devra recevoir un traitement fongicide et une lasure ou laque, sous peine de perte de la garantie des 10 ans.

La garantie de la Marchandise est une garantie d'échange des pièces défectueuses. Si la Marchandise reçue par l'Acheteur n'est pas conforme à la Marchandise désignée au sein de sa commande, cette Marchandise sera remplacée ou réparée, en fonction du souhait exprimé par l'Acheteur, sauf si ce souhait entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité.

Si des pièces sont endommagées à la livraison, elles seront réparées ou changées à condition de prévenir **Cabanon et Loisir** par courrier dans un délai de 5 jours ouvrables suivant la livraison. Passé ce délai toutes les pièces devant être changées seront retournées aux frais de l'Acheteur.

En cas de stockage inadéquat du colis après livraison, **Cabanon et Loisir** n'est pas responsable des détériorations des madriers qui pourraient intervenir.

Cabanon et Loisir n'est en aucun cas responsable des dommages causés lors du montage.

Sans préjudice de ses droits de rétractation, d'annulation et de garantie de conformité précités, l'Acheteur bénéficie sur le Produit de la garantie des vices cachés telle que prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil. Ces garanties ont lieu sans frais pour l'Acheteur.

Clause n° 13 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce :
9 Esplanade Du Palais De Justice,
0800 Charleville Mézières.